



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2024

N° C25_01_2024_10 - Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC)
Tourisme Mellois en Poitou - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2023 (annexe)

Annexe(s) :

- Avenant 1 à convention d'objectifs 2023

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	62	9	59	19

Pour : 59	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 12
-----------	----------------	------------	-------------------------

Sans la participation de :

- Guenaëlle ARCHIMBAUD
- Cyril BALLAND
- Daniel BARRÉ
- Frédéric BERTHONNEAU
- Frédérique BINET
- Philippe BLANCHET
- Chantal BRILLAUD
- Sylvie BRUNET
- Patrick CHARPENTIER
- Sylvain GRIFFAULT
- Patrick MORIN
- Nicolas RAGOT

Date de convocation : 19 janvier 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq janvier, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURELLÉ Gilles, COUSIN Sylvie, DODIN Patrick, MARTIN Patrick, PERREAU Gwendoline, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRANDIN Bernard, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVREAU Pierre, PAILLAUD Raymond, GUERINEAU François, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BERNARD Eric (pouvoir donné à GUERY Patrice), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BOUCHEREAU Isabelle (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à NEE Nicole), CROMER Marie-Thérèse (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à LABROUSSE Christophe), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à BOURDIER Christine), THIBAULT Evelyne (pouvoir donné à LECULLIER Lysiane)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

AUDE Laurent, BARILLOT Dorick, BARRE Gérard, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DELEZAY Gaëtan, DOLBEAU Alain, HAYE Jean-Marie, JOUANNET Paul, MAGNAN Jean-Christophe, PELTIER Jérôme, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SARRAZIN Nathalie, SUIRE Catherine, TRICHET Jacques

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles CHOURRÉ

Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) Tourisme Mellois en Poitou - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2023 (annexe)

Annexe(s) :

- Avenant 1 à convention d'objectifs 2023

Vu la délibération du conseil communautaire du 2 décembre 2021 créant et adoptant les statuts de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 20 janvier 2022 modifiant les statuts de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 22 janvier 2022 définissant la composition du Comité de direction de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 17 novembre 2022 adoptant le plan d'actions de la stratégie d'attractivité économique et touristique ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2022 adoptant la convention annuelle d'objectifs avec l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou pour l'année 2023 ;

Vu l'avis favorable de la réunion des vice-présidents en date du 11 janvier 2024 ;

Pour rappel, l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou, conformément à ses statuts adoptés par une délibération du Conseil communautaire en date du 2 décembre 2021 et modifiés le 20 janvier 2022, est en charge de :

- L'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique du territoire communautaire, en coordination avec les partenaires départementaux et régionaux du tourisme ;
- L'animation du réseau des prestataires touristiques locaux et la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique communautaire ;
- Toute l'élaboration et la mise en œuvre de la politique communautaire du tourisme et des programmes communautaires de développement touristique, à l'exception de : la définition de la stratégie touristique, le label pays d'Art et d'Histoire, la gestion des équipements touristiques dont la collectivité est propriétaire ;

- La commercialisation des prestations de services touristiques tel que défini dans le code du tourisme ;
- L'exécution des formalités administratives et déclaratives portant sur la gestion de la collecte de la taxe de séjour communautaire.

L'EPIC Tourisme Mellois en Poitou peut se voir confier la gestion de manifestations et d'évènements touristiques dont le périmètre d'action est au moins communautaire. La compétence « office de tourisme communautaire » n'inclue pas les actions communales.

La communauté de communes Mellois en Poitou a adopté le plan d'actions de sa stratégie d'attractivité économique et touristique lors du conseil communautaire du 17 novembre 2022. La stratégie s'articule autour de 3 thématiques, dont le tourisme. 6 fiches-socles précisent les actions à décliner en matière touristique. Dans ce cadre, l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou est chargé de la mise en œuvre ou de la coordination de la plupart d'entre elles.

Pour accompagner sa première année d'activité, la communauté de communes a conventionné avec l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou sur une durée d'un an, pour l'année 2023, afin qu'il puisse se structurer et définir son projet stratégique.

L'EPIC Tourisme Mellois en Poitou a choisi de décliner son plan d'actions sur la base des fiches-socles du volet « tourisme » de la stratégie d'attractivité économique et touristique de Mellois en Poitou. Il a également inscrit des actions s'intégrant dans la fiche-socle « une économie responsable et durable ».

Ce plan d'actions permettra d'établir le contenu d'une convention pluriannuelle d'objectifs, pour la période 2024-2026. Pour autant, un travail d'approfondissement et d'écriture est encore nécessaire pendant quelques mois pour finaliser la rédaction de la convention pluriannuelle d'objectifs. Celle-ci sera ainsi soumise ultérieurement au conseil communautaire, pour une prise d'effet à compter du 1^{er} mai 2024.

C'est pourquoi il est proposé de prolonger de 4 mois la convention 2023, sur la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2024. Cet avenant octroie une subvention de 96 500 € pour la période concernée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'avenant n°1 prolongeant de 4 mois la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 avril 2024 inclus, attribuant une subvention de 96 500 €,
- AUTORISER le Président ou son représentation à signer l'avenant à la convention d'objectifs 2023 et tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président

Gilles CHOURRÉ

Fabrice MICHELET